



MODALITÉS D'ADHÉSIONS

Vous souhaitez rejoindre ANTRAN VTT pour cette nouvelle saison ou tout simplement renouveler votre adhésion, quelques démarches administratives vous sont demandées. Merci d'y accorder le plus grand soin, car les dossiers incomplets ne seront pas traités.

- **Pour les nouveaux adhérents** à ANTRAN VTT, vous devez fournir un certificat médical. La saison commence le 1^{er} Septembre 2020 et se termine le 31 Août 2021.

TARIFS DE COTISATION POUR LES NOUVEAUX ADHÉRENTS		
	Du 1^{er} Septembre 2020 au 31 Août 2021	Du 1 ^{er} Mai 2021 au 31 Août 2021
Montant	22,00 €	11,00 €

- **Pour les renouvellements d'adhésion**, le certificat médical est désormais valable 3 ans. Pour les membres l'ayant renouvelé lors de l'exercice 2018/2019, celui-ci est donc valable jusqu'à fin 2021. Les dossiers de renouvellement d'adhésion devront être déposés avant le 31 Octobre 2020 dernier délai.

TARIF DE COTISATION POUR LES RENOUELEMENTS D'ADHÉSION	
	Du 1^{er} Septembre 2020 au 31 Août 2021
Montant	22 €

Veillez à ce que les certificats médicaux précisent " non contre-indication à la pratique du VTT ".

Le montant de la cotisation pour la saison 2020 / 2021 est de 22 €.

Les conditions d'assurance et les statuts de l'association sont consultables sur le site antran-vtt.fr dans la rubrique Club.

- **Pièces à fournir :**

- Le bulletin d'adhésion ANTRAN VTT 2020/2021
- 1 certificat médical indiquant que vous êtes apte à la pratique du VTT
- 1 chèque de 22 € (adhésion 18 €, assurance 4 €) à l'ordre d'Antran VTT
- 1 enveloppe pré-remplie à votre adresse

Le dossier complet devra être retourné à l'adresse ci-dessous :

ANTRAN VTT
Mairie d'ANTRAN 86100 ANTRAN